

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL184

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 100, substituer au mot :

« officielles »,

le mot :

« administratives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.